



Mandataire en faute que faire?

Par **renbin**, le **03/05/2016** à **21:04**

bonjour

nous avons confié un bien en gestion locative à une agence en souscrivant une gli.
Après 2 mois le locataire a cessé de payer les loyers et finalement le mandataire nous a informé sans motif que l'assurance refusait de prendre en compte les impayés et ne nous indemniserait pas...

L'agence ne nous donnant pas de motif nous avons creusé et il s'avère que l'agence n'avait pas assuré l'appartement au début de bail du coup qu'elle refusait de prendre en charge les impayés!

Comment pouvons nous nous retourner contre l'agence vu que la faute est claire et que du coup nous souhaitons qu'elle prenne en compte et nous rembourse les indemnités que nous aurions perçu sans cette faute?

merci de votre aide